

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation de recherche minière (ARM) Crique Amadis centre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TOUKOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OSTORERO Nicolas

RCS / SIRET

8 3 8 0 4 9 3 6 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28 - Exploitation minière	Ouverture de travaux de recherche de mines.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Recherche d'un gisement aurifère alluvionnaire.

4.2 Objectifs du projet

ARM : Prospection mécanisée en vue de la recherche d'un gisement aurifère alluvionnaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les deux secteurs considérés se trouvent dans le centre du bassin versant de la crique Amadis.

Ce projet sera combiné à un autre sollicité par la société TOUKOR SARL sur le cours aval de la crique Amadis (dossier déposés simultanément).

La pelle excavatrice sera donc stationnée au niveau du camp de prospection du secteur de recherche "Amadis aval". Elle rejoindra les secteurs de recherche par l'utilisation de layons de prospection existant ouverts par d'autres opérateurs miniers dans le cadre de travaux de prospection antérieurs (2018-2019) .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'acheminement de la pelle excavatrice dans la zone d'étude se fera donc par l'intermédiaire de la simple utilisation de layons de prospection existants. La distance parcourue sur ce réseau de layons sera de 7 km. Ils traversent les deux secteurs de recherche sollicités.

Une fois sur place, le camp provisoire sera construit. Il sera équipé d'une drop zone.

13 profil-puits seront ouverts et sondés.

Les puits auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 m et 3m. Tous les puits seront rebouchés après échantillonnage.

7 points de franchissement de biefs sont prévus sur le tracé emprunté.

Mode de franchissement : Des troncs seront disposés dans l'axe du lit mineur, après franchissement, les troncs qui n'auront pas été en contact avec le fond du lit mineur seront retirés.

5 personnes constitueront l'équipe de travail.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL sur la nouvelle procédure d'ARM du 28.12.2016, l'ARM vaut :

1° Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherche minière sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier,

2° Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier,

3° Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle est établie la déclaration au titre de la loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement en rapport avec l'acheminement du matériel lourd de prospection jusqu'au périmètre couvert par l'autorisation de recherche minière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'ARM correspond à un secteur rectangulaire (2 km de long pour 500 m de large) et à un secteur carré (1 km x 1 km).	2 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Amadis centre
Commune de SAINT LAURENT DU
MARONI

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Saint Laurent du Maroni uniquement.

Les coordonnées géographiques du projet sont indiquées sur le plan de localisation figurant en annexe n°3.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de SAINT LAURENT DU MARONI
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'eau par prélèvement dans le lit mineur (eau de boisson et eau de vaisselle). 5 personnes. durée des travaux : 15 jours. Le prélèvement d'eau sera négligeable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur le milieu terrestre se résumera à la seule utilisation de layons de prospection préexistants sur une distance de 7 km. et en l'ouverture de 13 profil-puits. Cela entraînera le déforestation sommaire d'arbres d'un diamètre inférieur à 30 cm qui occasionnera la dégradation ponctuel d'habitats pour la faune et pour la flore. L'impact sur le milieu aquatique se résumera à 7 points de franchissement de biefs (destruction de zones de frayères d'une surface de <200 m ²). Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront du fait de la pelle excavatrice qui opérera sur un linéaire de 7 km (anciens layons de prospection).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par la pelle excavatrice. Les travaux s'effectueront la journée entre 7 h et 16 h. La nuisance sonore sera du fait des déplacements ou travaux quotidiens de la pelle excavatrice pendant une durée de 30 jours.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pelle excavatrice en mouvement générera des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.</p> <p>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le camp provisoire sera éclairé la nuit (lampes électriques et feu de bois).</p> <p>Les émissions lumineuses seront faibles de l'ordre de quelques mètres en rapport avec la proximité de la lisière de la forêt.</p> <p>Les émissions lumineuses seront négligeables.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de la pelle excavatrice en fonctionnement et du feu de bois nocturne.</p> <p>L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.</p> <p>L'émission de CO2 en rapport avec le feu de bois sera faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides correspondront aux eaux de toilette et de vaisselle déversées dans le milieu naturel.</p> <p>Les rejets liquides seront d'un faible niveau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production d'ordures ménagères.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets biodégradables (20kg). Ils seront enterrés sur place. - Déchets plastiques (emballage) et métalliques (boîtes de conserves), 10 kg. <p>Ils seront évacués du site vers une décharge.</p> <p>La production de déchets sera faible.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans la zone concernée, les projets de recherches détenus par d'autres opérateurs titulaires d'ARM sont finalisés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le franchissement des biefs fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites.
 Les puits de prospection seront rebouchés et leur surface régaliée.
 Le camp provisoire sera démonté en fin de mission.
 Les déchets plastiques et métalliques seront évacués vers une décharge.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM.
 Cette mission de recherche n'engendrera pas l'ouverture d'un layon de prospection mais la simple utilisation de ceux déjà existants.
 L'ouverture des profils de prospection n'engendrera qu'un faible déforestation sur un linéaire relativement restreint.
 Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la réglementation (loi sur l'eau).
 Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que notre projet de recherche ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734- non publié.

Annexe n°2 : Plan de situation des deux secteurs de recherche sollicité à l'échelle 1/500.000ème .

Annexe n°3 : Plan de localisation des deux secteurs de recherche sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées UTM N22 système géodésique RGFG95.

Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone d'étude.

Annexe n°5 : Plan de pénétration en rapport avec le projet (échelle 1/55.000ème).

Annexe n°6 : Plan de situation par rapport au zonage du SDOM (échelle 1/100.000ème).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Matoury

le,

06 mai 2019

Signature



Nicolas OSTORERO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



ARM sollicitée "Crique Amadis centre"

ARM Amadis centre 1



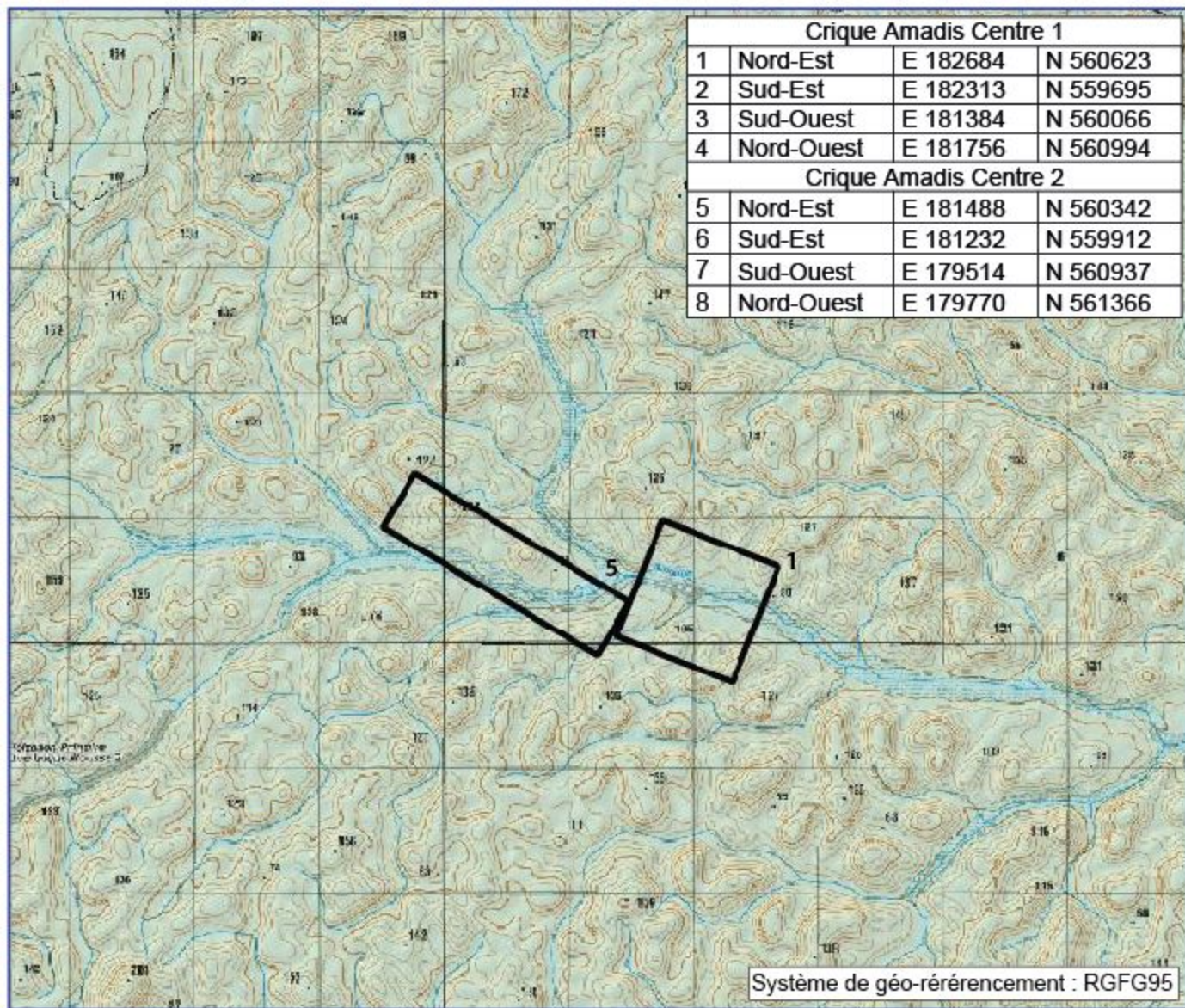
ARM Amadis centre 2

PLAN DE SITUATION DES DEUX SECTEURS DE RECHERCHE SOLLICITES
ARM "Crique Amadis centre"

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019 Echelle : 1/500.000 ème



SOURCE : I.G.N Extrait de la carte touristique de la Guyane

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL

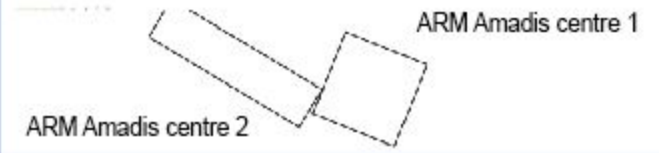


Crique Amadis Centre 1			
1	Nord-Est	E 182684	N 560623
2	Sud-Est	E 182313	N 559695
3	Sud-Ouest	E 181384	N 560066
4	Nord-Ouest	E 181756	N 560994
Crique Amadis Centre 2			
5	Nord-Est	E 181488	N 560342
6	Sud-Est	E 181232	N 559912
7	Sud-Ouest	E 179514	N 560937
8	Nord-Ouest	E 179770	N 561366

Système de géo-référencement : RGFG95

-  Marais, pripris - Terrain inondable - Rocher submergé
-  Forêt - Forêt dégradée, troussailles - Mangrove

PLAN DE LOCALISATION DES DEUX SECTEURS DE RECHERCHE SOLLICITES
ARM "Crique Amadis centre"



Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019	Echelle : 1 / 50.000 ème
SOURCE : I.G.N. Extrait de la carte de la BASSE MANA	
PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL	





07/2017 - 08/2018

04/2018

Prospects "Crique Amadis centre"

23/2001

-  AEX en cours de validité
-  PER en cours de validité

0 7 km

BingAerial 06/05/2019



Echelle : 1/100.000 ème



04/2019

Prospects "Crique Amadis centre"

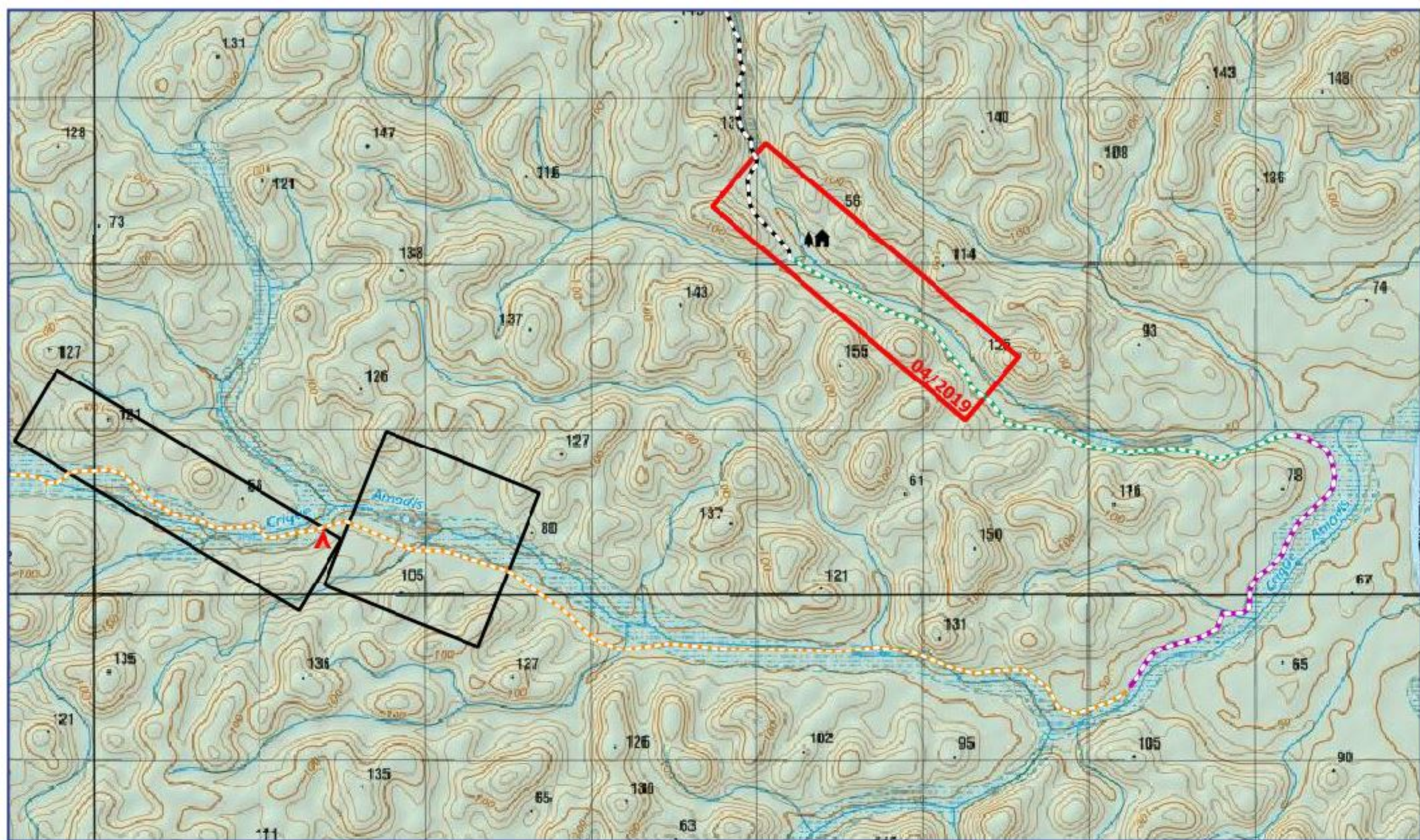
21/2001

-  AEX en cours de validité
-  PER en cours de validité

0 4 km

BingAerial 06/05/2019

Echelle : 1/50.000 ème



Projet de recherche minière TOUKOR SARL

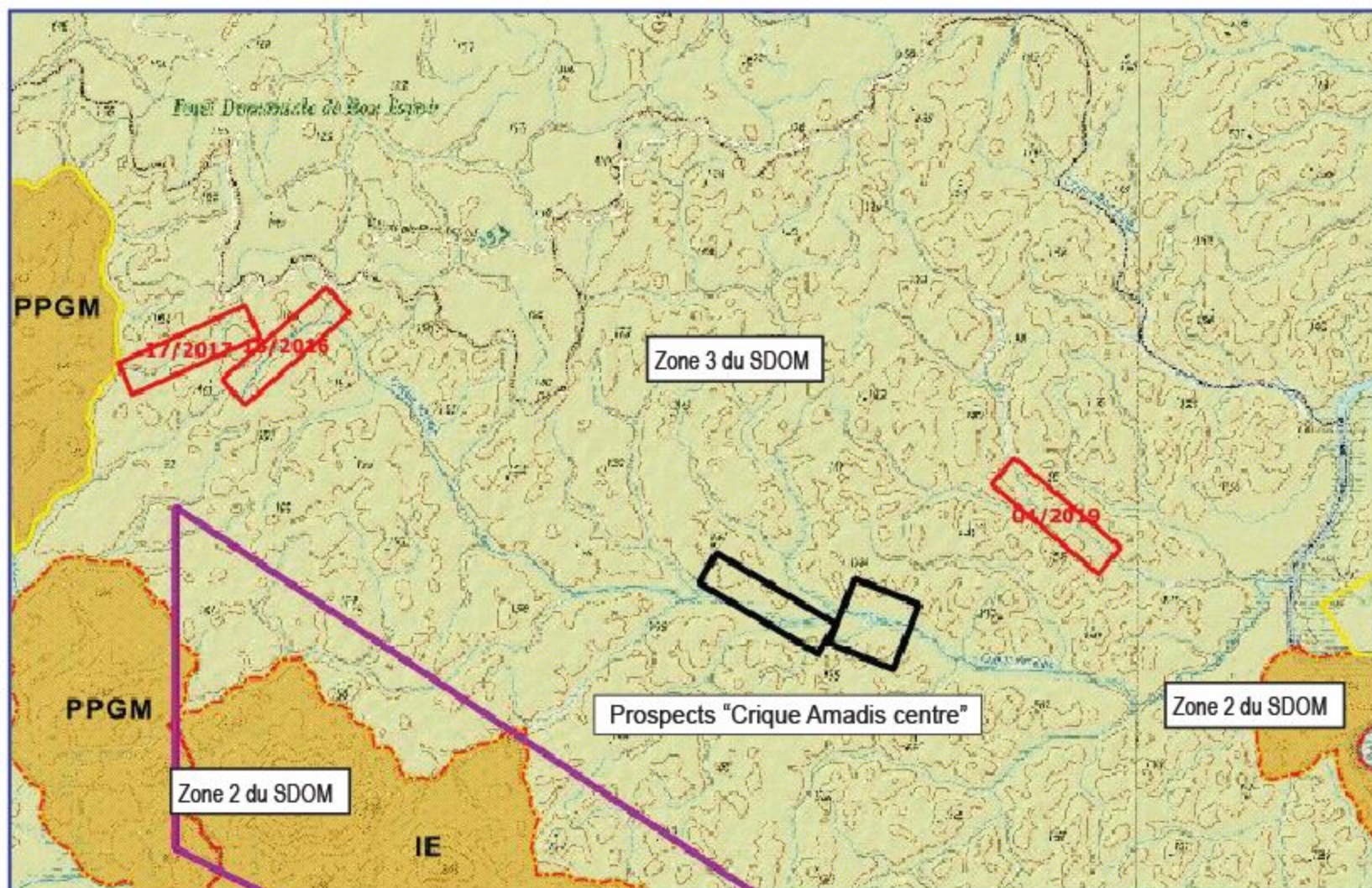
 Piste Minière


  

Tracés des layons de prospection utilisés pour l'acheminement du matériel et de l'équipe sur la zone de recherche

PLAN DE PENETRATION : Crique Amadis

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019	SOURCE : I.G.N.
Echelle : 1 / 30.000 ème	PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL



 Zone 2 : Activité minière autorisé sous contrainte (Séries de Protection Physique Générale des milieux)

 Zone 3 : Activité minière autorisée

PLAN DE SITUATION DES DEUX SECTEURS DE RECHERCHE SOLLICITES ARM "Crique Amadis centre" PAR RAPPORT AU SDOM

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019

Echelle : 1 / 100.000 ème

SOURCE : Extrait de la carte touristique de la guyane (IGN)

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL